

Afin d'établir votre dossier de demande de prise en charge, vous voudrez bien nous adresser les pièces suivantes :

- Le livret de famille
- Le dernier avis d'imposition ou de non imposition 200....
- La carte d'assuré social et la carte de votre mutuelle
- Le dernier relevé de compte (ou une attestation de la banque) justifiant des derniers versements de l'ensemble des retraites perçues (mensuelles trimestrielles – semestrielles). Si vous êtes en couple, l'ensemble des retraites de Monsieur et Madame.

**Heures d'ouverture des bureaux :**

**Du Lundi au Jeudi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00**

**Le Vendredi de 8 h 00 à 12 h 30**